

Le calendrier vaccinal est simplifié depuis 2013



Les vaccinations en milieu professionnel



**Bulletin épidémiologique hebdomadaire du 19 avril 2013
selon l'avis du Haut Conseil de la santé publique.**

Les rappels concernant la vaccination contre
la Diphtérie, le Tétanos, la Poliomyélite de l'adulte
sont désormais recommandés **aux âges fixes de :**

- **25 ans, 45 ans et 65 ans.**
- **75 ans, 85 ans, etc.**
(intervalle de dix ans à partir de 65 ans)

A l'exception des jeunes adultes ayant reçu une vaccination contre la coqueluche au cours des cinq dernières années, un rappel coquelucheux avec le vaccin quadrivalent dTcaPolio est recommandé, à l'occasion du rappel diphtérie-tétanos-poliomyélite fixé à l'âge de 25 ans



- **Article L3111-1 du code de santé publique :**
les médecins du travail participent à la mise en œuvre de la politique vaccinale.
- **Article R4426-6 du code du travail :**
en ce qui concerne les vaccinations recommandées, la vaccination est à la charge de l'employeur.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter
votre médecin du travail :



Prévenir le risque infectieux

- pour son entourage
(protection collective)
- pour soi
(protection individuelle)

Vaccinations recommandées et autres activités

• hépatite A

- secteur de la petite enfance.
- structures collectives d'accueil pour personnes handicapés.
- services de traitement des eaux usées et des égouts.
- services impliqués dans la préparation alimentaire en restauration collective.

• rage

- des services vétérinaires.
- des laboratoires manipulant du matériel contaminé.
- des fourrières.
- des abattoirs.
- des équarisseurs.
- les naturalistes, les taxidermistes.
- les gardes-chasse, les gardes-forestiers.
- les chiroptérologues.
- certains voyageurs.

• leptospirose

- Activités exposées au risque de contact fréquent avec des lieux infestés par les rongeurs.
- curage et/ou entretien de canaux, étangs, lacs, rivières, voies navigables, berges, travail dans les égouts, stations d'épuration.
 - pisciculture en eaux douces.
 - pêcheurs professionnels, plongeurs, gardes-pêches., activités aux COM-ROM

Vaccinations obligatoires et secteurs d'activité

- tétanos
- diphtérie
- poliomyélite
- BCG
- hépatite B
- typhoïde

- secteur médical et paramédical. (ainsi que les établissements de soins de prévention d'hébergement de personnes âgées.)
personnels ou étudiants.

Vaccinations recommandées et secteurs d'activité

• grippe saisonnière

- secteur médical et paramédical. (ainsi que les établissements de soins de prévention d'hébergement de personnes âgées.) *personnels-étudiants.*
- en contact avec des personnes à risque de grippe sévère.
- Industrie des voyages.

- rougeole
- rubéole
- varicelle
- coqueluche

- services de santé accueillant des patients à risque de rougeole grave.
- secteur de la petite enfance. (crèche, halte-garderie, assistante maternelle, les baby-sitters)
- services sociaux de protection de l'enfance.

- Infection invasive à méningocoque

- personnels des laboratoires de recherche travaillant spécifiquement sur le méningocoque.